

La délégation départementale  
de la Drôme

**Affaire suivie par :**  
Virginie GAUTIER  
Service santé environnement  
04 26 20 91 63  
ars-dt26-environnement-sante@ars.sante.fr

Réf. : 167743

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL  
DE DROME EN BIOVALLEE  
Ecosite du Val de Drome  
96 ronde des Alisiers  
26400 EURRE

Valence, le 26 AVRIL 2021

Objet : Avis relatif à la modification n°3 du PLU de LIVRON-SUR-DROME

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité mon avis concernant le projet modification de droit commun n°3 du PLU de la commune de LIVRON SUR DROME.

La procédure de modification n°3 consiste en la délimitation d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitée (STECAL) en zone AT autour d'une ancienne bâtisse afin de permettre son évolution pour des activités œno-touristiques en lien avec un domaine viticole en biodynamie.

Au regard des informations fournies par le pétitionnaire et notamment que le projet est situé en dehors de tout périmètre de protection de captage public d'alimentation en eau potable, il apparaît que ce projet n'aura pas d'impacts sur les enjeux portés par l'ARS.

En conséquence, j'émet un avis favorable à la réalisation de ce projet.

Pour le directeur général et par délégation,  
Pour la directrice départementale de la Drôme,

P/ la Déléguée départementale et par délégation  
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

  
Armelle MERCUROL

